

Ecole : maternelle Roland GARROS
Circonscription : Avirons/Etang-Salé/Le Gol

Année scolaire : 2022/2023

COMPTE RENDU
CONSEIL d'ECOLE n°1
7 octobre 2022

La séance débute à 15h40 sous la présidence de la directrice.
Accueil des participants.

Présidente de séance : HUET Vanessa (directrice)

Secrétaire de séance : PAYET Sophie (enseignante)

Membres du conseil :

◆ **Parents présents** : CADIX Stéphanie, GERAC Marie-Christlène, LIONI Stéphanie, PERYANAYAGOM Marie-Christina, TAOCHY Sonia.

Parents absents : DIJOUX Jason, DIJOUX Joshuana, GONTHIER Fabrice, KEMMA Fredy, LASTOUILLAT Sania, MONTRouGE Marie-Nadège.

◆ **Enseignants présents** : ANTOU Christine, CHEVALIER Isabelle, BEAUVAL Sylvie, HUET Vanessa, LE GUEN Alain, PAYET Sophie, PIESSES Frédérique, RANGAMA Giovanni, SIMON Sophie, VIENNE Pascaline, VITU Marie.

Enseignants absents et excusés : DIEUZEIDE Nathalie, FONTAINE Clarence, GIRARD Xavier, MOUTOUSSAMY Karine, SINIEN Sylvie.

◆ **Représentant mairie** : Aucun représentant présent.

Ordre du jour :

- Résultats des élections
- Bilan de rentrée
- Organisation pédagogique
- Règlement intérieur / protocole sanitaire
- Hygiène et sécurité / travaux
- Questions diverses

INTRODUCTION

■ Tour de table et présentations

■ Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs et respectueux autour de points visant à améliorer la qualité de vie des élèves à l'école.

1. RESULTATS élections + ATTRIBUTIONS Conseil d'école

■ Présentation des résultats du vote :

1 liste de candidatures : la liste GONTHIER F. (6 parents). Carence de 7 candidats. La directrice a donc réalisé une consultation de tous les parents afin de connaître les parents qui seraient volontaires pour être représentants de parents d'élèves : 5 parents se sont portés volontaires.

Taux de participation aux élections : 44,80% (43% l'année dernière)

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance cette année (cf. décision du conseil d'école du 28 juin 2022).

■ Présentation et adoption du Règlement intérieur du Conseil d'école :

Règlement intérieur CE adopté à l'unanimité.

■ Présentation des attributions du Conseil d'école :

→ COMPOSITION : directrice, maire ou représentant, enseignants, pôle ressources spécialisé et comité de parents (ceux élus)

→ Il se REUNIT au moins une fois par trimestre

→ RÔLE : ▪ donne son avis sur le fonctionnement et la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués, conditions d'intégration des élèves handicapés, restauration, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants...)

- vote le règlement intérieur
- adopte le projet d'école ...
- valide les PPMS
- assure une médiation entre les parents et l'école

2. BILAN de la RENTREE

Rappel : depuis la rentrée d'août 2019, **l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans** (Art. 11 Loi Pour une École de la confiance). C'est la raison pour laquelle, les élèves de PS qui ne reviennent pas l'après-midi doivent faire une demande d'autorisation d'aménagement scolaire auprès de l'Inspectrice de l'Éducation nationale.

■ L'organisation de l'école

L'école est rattachée au collège Jean Lafosse qui se situe en REP+. Conséquences :

→ la moyenne d'élèves par classe est de 24

→ le dédoublement des classes de GS : l'académie a créé 1 poste pour la rentrée 2022/2023. Le nombre de classes est donc passé de 12 à 13. En revanche, la commune n'a pas pu installer un local supplémentaire par manque de place. Par conséquent, deux classes de grande section sont réunies dans une même salle de classe avec deux enseignantes. C'est ce que l'on appelle un co-enseignement.

Effectifs : l'école compte 232 élèves répartis ainsi :

- 3 PS à 21 élèves : Mr Rangama, Mme Payet, Mme Dieuzeide
- 1 PS/MS à 22 élèves : Mme Vienne
- 3 MS à 24 élèves : Mme Moutoussamy, Mme Chevalier, Mr Fontaine
- 4 GS à 13-14 élèves : Mme Beauval, Mr Le Guen, Mme Sinien, Mme Simon, Mme Vitu,
- 1 GS à 23 élèves (co-enseignement) : Mme Antou et Mme Piessès
- Nous accueillons plusieurs élèves accompagnés par une **AESH** (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).
- 2 volontaires mission **service civique** : mission du 01/09/22 au 30/06/23. Leur mission : contribuer aux activités éducatives pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.
- **Pôle ressources spécialisé** composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (aide à dominante

pédagogique ou relationnelle).

▪ Comme tous les ans, la **PMI** organisera une visite médicale à destination des PS et le **CMS** mettra en place un bilan à destination des élèves de GS à besoins particuliers.

■ **Situation sanitaire** :

▪ Depuis la rentrée d'août 2022, un nouveau cadre sanitaire est applicable dans les écoles.

Une cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale est particulièrement recherchée. Il n'y aura plus de mesures spécifiques au milieu scolaire.

Ce cadre sanitaire comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- Socle

- niveau 1 / niveau vert

- niveau 2 / niveau orange

- niveau 3 / niveau rouge

▪ Rentrée 2022 : le niveau retenu pour la Réunion est celui du SOCLE :

- Tous les élèves sont accueillis en présentiel

- Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction

- Les gestes barrière restent la règle

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements

- Pas de limitation du brassage entre les groupes d'élèves, mais les regroupements importants sont à éviter.

- Restauration : pas de mesure particulière en phase socle mais dans le réfectoire de l'école, les élèves d'une même classe mangent ensemble aux mêmes tables tous les jours. Il n'y a pas de brassage.

IMPORTANT : pour tout rendez-vous, LE PORT du MASQUE EST OBLIGATOIRE dans le BUREAU de la DIRECTION

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

■ **BLOG de l'école** :

▪ Contenu :

◦ page d'accueil renseignée par la directrice : informations de rentrée, protocoles sanitaires, photos des différents événements et sorties, etc.

◦ page des classes : en fonction de chaque projet de classe

▪ Accès au blog :

◦ adresse : <http://bloc-note.ac-reunion.fr/9740749W>

◦ QR code affiché à l'entrée des classes

▪ **ATTENTION** : autorisation parentale obligatoire pour la diffusion des images, du son et des travaux de leurs enfants.

Intervention de Mme Gerac (parent) utilisatrice d'un des blogs de classe : elle trouve cet outil très intéressant car il permet voir ce que font les enfants en classe. Cela permet également de refaire les activités faites en classe à la maison avec son enfant.

■ **APC** : les élèves bénéficient de 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires en plus de leurs heures d'enseignement. Ces activités sont consacrées à des projets de classes et/ou à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages.

Les APC sont proposées par l'enseignant, elles ne sont pas obligatoires et sont soumises à l'autorisation parentale car elles ont lieu en dehors du temps scolaire.

■ **Projet d'école** en cours d'élaboration

Le projet d'école s'inscrit dans la continuité du projet de circonscription qui s'appuie lui-même sur le Projet Stratégique Académique (PSA).

1. Le PSA comprend 3 axes pour le 1^{er} degré :

AXE 1 : « Créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels »

AXE 2 : « Assurer l'égalité des chances pour tous »

AXE 3 : « Assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves »

2. Le Projet de circonscription comprend 3 axes :

AXE 1 : « Développement de l'enfant et continuité des apprentissages » : objectifs : lutter contre les inégalités + culture des évaluations + maîtrise de la langue + formation continue (plan Maths, français) ...

AXE 2 : « les médiateurs » (les personnels : objectifs : montée en compétence + intelligence collective + politique d'accompagnement et d'inclusion)

AXE 3 : « Bien-être et qualité de vie » : objectifs : restaurer les liens + climat scolaire (lutte contre harcèlement...) + innovation et expérimentation (classes dédoublées, passerelles...)

3. Le Projet d'école : « Une école inclusive qui favorise l'épanouissement et la réussite des élèves en s'appuyant sur les potentialités de chacun »

RÔLE :

Le projet d'école définit des orientations et des objectifs prioritaires permettant d'assurer la réussite de tous les élèves. Il se traduit par un programme d'actions.

Le projet est adopté par le conseil d'école pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.

DIAGNOSTIQUES et CONSTATS :

Il s'appuie sur des constats : réussites et repérages de difficultés au niveau des enfants/élèves, des familles, etc.

PROJET :

Il est en cours de rédaction. Certaines actions ont déjà commencé :

→ **L'enfant et son développement**

*** Plan maternelle**

Projet de prévention : l'accueil des élèves de PS et de leur famille pour leur première rentrée à l'école maternelle. Mise en place d'un « Plan maternelle » qui se poursuivra jusqu'en grande section puis au niveau de la liaison GS/CP.

+ Objectifs : faciliter l'arrivée à l'école maternelle et prévenir l'apparition de difficultés chez les élèves de PS.

+ Déroulement :

- Année N-1 : rencontre avec les parents des futurs élèves de PS et leur enfant, accueil de chaque élève et de son parent dans sa future classe, café des parents
- Rentrée échelonnée
- Café des parents

*** Parentalité :**

- Réunion de rentrée dans les classes
- Remise individualisée des cahiers de réussite
- Participer/Animer des ateliers en classe afin d'être sensibilisé aux enjeux de l'école
- Lutte contre l'illectronisme : utilisation du blog de l'école, de la classe

*** Liaison GS/CP :**

- Fin d'année : visite des élèves de GS en CP (Barquisseau + Lapierre)
 - Réunion avec les enseignants de CP pour la répartition des élèves
- Pour l'année à venir, d'autres actions vont être mises en place dans le cadre de cette liaison : enseignants de CP dans classes de GS et inversement...
- Accueil des parents de GS par l'équipe pédagogique de CP (présentation équipe, locaux, rentrée...)

→ L'élève et la continuité des apprentissages

* **Grandes sections dédoublées** : comment rendre efficient l'enseignement en classes dédoublées + accompagnement de l'équipe de circo

* **Cultures des évaluations** : poser un regard nouveau cad sur les potentialités de l'élève et sur les processus d'apprentissage engagés afin de créer un environnement qui permet de faire fonctionner les élèves dans leur sphère de compétences.

Les évaluations doivent être un outil de repère des potentialités.

+ organisation : début septembre, les enseignants de GS ont participé à la passation des évaluations dans les classes

+ Objectifs : permettre à l'enseignant d'observer les stratégies, procédures mises en place par ses élèves pour résoudre chaque item des évaluations. Cela doit permettre d'identifier les points d'appui de chaque élève et ce qui fait obstacle.

* **Maîtrise du langage**

* **Construction du nombre / Plan maths** : expérimentation de séances construites en équipe + formation continue des personnels

* **Les parcours** : - parcours santé : ~ **Aisance aquatique** (toutes les classes de GS) : grande difficulté à mobiliser les parents (nécessité de passer l'agrément de niveau 3).

~ Année 2021/2022 : Petit déjeuner à l'école. Nous ne savons pas encore si ce projet sera reconduit.

- parcours artistiques et culturels :

~ Année 2021/2022 : « Graffe ta ville de demain » : fresque réalisée par des graffeurs de l'association Graffiti 974 avec la participation des élèves de GS.

■ **PROJET d'actions et SORTIES pédagogiques**

► **Projets non soumis à financement par la coopérative de l'école**

▪ **Projet « aisance aquatique »** : les 6 classes de GS sont concernées. Difficulté pour trouver des parents accompagnateurs volontaires : agrément niveau 3 exigé.

+ intervention de la CIVIS dans les classes de GS programmée pour une sensibilisation au **tri des déchets**

▪ Année 2021/2022 : **Projet « Une main pour penser à deux mains »** : 6 classes de GS (fresque, zoo Etang-Salé...)

▪ **Plan « 1 million d'arbres »** : plantation d'une forêt d'arbres endémiques sur 100m2

► **Projets soumis à financement par la coopérative de l'école**

Le nombre de sorties possibles ou de spectacles dépendra du nombre de coopératives perçues. L'objectif étant que tous les élèves de l'école participent à une action.

■ **Cité éducative de Saint Louis** :

▪ **C'est quoi ?** : Le label « Cités éducatives » a été attribué, en février 2022 et pour trois ans à trois quartiers prioritaires de la ville de Saint Louis : Le Gol, Centre-Ville et Roches Maigres

C'est un dispositif du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et du Ministère de la Ville et du Logement centré sur les territoires qui concentrent les plus fortes difficultés.

▪ **Pour qui ?** : de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle (de 0 à 25 ans).

▪ **Objectifs** : Conforter le rôle de l'école et promouvoir la continuité éducative.

▪ **Pilotage** : Education nationale + Préfecture (Etat) + Commune

▪ **Commissions thématiques** : Culture artistique et numérique

Education au développement durable

Orientation et insertion professionnelle

Parentalité

Prévention et sécurité

Réussite scolaire

▪ **Actions proposées au niveau de notre école en attente de validation** :

- « *Graffe ton école* » : cette action s'inscrit pleinement dans la continuité du projet « Une main pour penser

à deux mains » puisqu'elle a pour objectif de prolonger les fresques réalisées en 2021 à l'intérieur de l'école, tout en conservant les mêmes thématiques. Partenaire : Laurent KEBZ (graffeur Graffiti 974)

- « *Mon potager à l'école* » : 5 classes sont engagées dans ce projet : 1 PS, 1 MS et 3 GS : intervention de l'association Ti Planteur : création de potagers

- Une 3ème action proposée par la Cité Educative : collaboration avec l'école de musique de la Rivière « la Klé de sol » : chorale d'école + fabrication d'instruments de musique à partir d'objets recyclés.

Valorisation souhaitée : rencontre des 4 maternelles du réseau REP+ Jean Lafosse.

4. COMPTE-RENDU FINANCIER de la COOPERATIVE scolaire

Bilan financier du mandataire : Mr Alain LE GUEN :

I - Présentation :

La coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE.

La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique (projets départementaux ou nationaux : <http://www2.occe.coop/nos-actions>), juridique et comptable.

A ce titre, en début d'année la coop reverse à l'OCCE 1,56 € d'adhésion + 0,25 € d'assurance, soit 1,81 € / élève (233 dans notre école) et enseignant pour un montant total de cotisations de 551,73 €.

Cette adhésion individuelle est prélevée sur les 20€ de participation des familles demandés à la rentrée et sur les fonds propres de la coopérative de l'école pour les enfants dont les parents n'ont pas voulu cotiser.

Aussi, sur 20€ cotisés il reste 18,19€ pour la coop d'école.

II – Solde :

2881€ (solde de fin d'année scolaire 2021/2022) - 551,73 € (adhésion OCCE) + 195,99 € (reliquat espèces des 1,81 € prélevés sur les 20 € de participation de familles) = 2526,04 € au 07/10/22

III – A quoi sert la coop ?

- Financer les sorties scolaires (prix des entrées + bus).

A titre d'exemple, 4 classes de GS doivent visiter l'aquarium de St Gilles en Décembre :

Devis aquarium : 429 € + bus : 450 € = 900 €.

Il resterait donc 1626 € pour financer les sorties des 9 autres classes...impossible donc.

- Financer les projets initiés au sein de l'école (spectacles, intervenants extérieurs...)

Ces décisions sont prises par l'équipe enseignante en "conseil de coopérative" à la majorité.

IV – 3 sources principales de rentrée d'argent pour la coop :

- 20 € de participation des familles. 87 d'entre elles (37%) n'ont pas participé, ce qui représente un manque important, notamment dans 3 GS (50%) qui se verront freinées dans la mise en place de projets...

- La vente des photos de classes et individuelles au mois de Novembre cette année.

- La vente de mugs et tirelires.

V – Droit de regard.

La comptabilité de cette coopérative d'école se fait en toute transparence puisqu'il s'agit de la gestion de l'argent des parents de l'école.

A ce titre, les parents (un volontaire) peuvent demander à vérifier cette comptabilité ainsi que celle des classes.

- Si cette vérification convient, nous signons un quitus de conformité.

- Si suspicion d'anomalies, nous demandons un contrôle par l'OCCE départemental.

5. REGLEMENT INTERIEUR

Modifications proposées :

+ Absences :

« Toute absence doit être signalée à l'école dès le premier jour au 0262 91 15 49. Un certificat médical est exigé lorsque l'absence est due à une maladie contagieuse (circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004) ainsi qu'une attestation de reprise de scolarité. »

+ Entrées et sorties

- Accueil des élèves : 7h50 à 8h10 le matin, de 12h50 à 13h00 l'après-midi.

- Sortie des élèves : 11h30 le matin et 15h30 l'après-midi.

- « L'entrée et la sortie se font par le portail situé au carrefour de la rue Saint Philippe et de la rue d'Aumale ~~ET/OU par le petit portail situé rue Saint Philippe~~. Durant la journée, l'accès à l'école se fera uniquement par ce portail. »

- **Non-respect de ces horaires** : AJOUT : « Aux heures de sortie, si les parents sont injoignables et que le retard dépasse 20 minutes, la directrice ou l'enseignant de service contactera la police municipale. »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Il est valide pour toute l'année scolaire 2022/2023.

6. HYGIENE et SECURITE

■ **RGPD : Règlement Général pour la Protection des données**

3 REGLES :

- Limiter la quantité de données.
- Limiter l'accessibilité
- Limiter ou la durée de conservation

Il faut informer les personnes concernées de ce qu'on fait de leurs données.

■ **Présentation des Fiches SST et de la synthèse trimestrielle** : pour tous les points de sécurité qui peuvent représenter un danger pour les élèves et tous les usagers de l'école (changement clim, linoleum, réparation des grilles, comblage terre, meubles à angles saillants et rouillés, nacos manquants ou ébréchés...).

Il y a trois Registres Santé Sécurité Travail : un qui concerne les personnels Education nationale, un destiné à tous les usagers de l'école et le dernier mis en place par la mairie pour ses agents. Les deux premiers registres sont à disposition dans le bureau de la directrice et peuvent être renseignés par chaque usager ou personnel EN.

■ **Sécurisation entrée** : pendant les heures de cours, les portails restent fermés à clés (application **plan Vigipirate**).

■ **Exercices de sécurité** : dans l'année, on doit effectuer :

▪ 3 exercices incendie : le premier a été réalisé le 12 septembre 2022 (exercice annoncé) / 2^{ème} exercice programmé en mars 2022 (exercice inopiné) puis en fin d'année scolaire.

▪ des exercices de mise en sureté : la directrice présente les deux **PPMS** (plan particulier de mise en sûreté) consultables au bureau :

- risque sociétal : exercice attentat-intrusion à réaliser avant décembre 2022

- risque naturel ou technologique : exercice à réaliser avant décembre 2022

Dotation mallettes 1^{ère} urgence : la commune devrait commencer à doter progressivement chaque école a minima. Une commande partielle devrait être faite.

7. RELATION ECOLE / MAIRIE

■ Commandes de matériels pédagogiques et de fournitures scolaires :

Les commandes ont été passées en juin 2022.

Premières livraisons ce jour : le bureau et la classe de GS2. Pour le reste des commandes : des containers sont bloqués.

■ Personnel communal :

▪ Il n'y plus d'ASEM en GS. Mme Victorine Lehinga est référente de l'école.

Conséquence du manque de personnel : plus d'asem tournante donc si une asem de PS ou MS est absente, il n'y a pas d'agent pour la remplacer. Solution exceptionnelle : un agent polyvalent mais conséquence : plus d'adulte présent en permanence au niveau des toilettes enfants.

▪ 2 agentes polyvalents (en alternance) pour les toilettes élèves.

▪ 5 agents de restauration

▪ 1 secrétaire

▪ 2 agents de cour : comme il manque un agent de cour dans une école de la ville, la direction des affaires scolaires veut déplacer un agent de notre école sur cette autre école. Cette solution inquiète nos deux agents qui ne souhaitent pas être déplacés. De plus, notre école disposant de beaucoup de verdure et étant engagée dans le plan « 1 million d'arbres », cela demande beaucoup d'entretien.

▪ 1 agent de médiation présent devant l'entrée principale aux horaires d'entrée et de sortie des élèves.

■ Travaux et entretiens :

▪ Travaux et entretiens réalisés

- Livraison de tables, chaises pour la classe de PS/MS.

- Pose d'un auvent devant le préfabriqué « G » pour que les élèves et les sacs soient à l'abri du soleil et de la pluie.

- Livraison d'une boîte aux lettres destinée aux associations de parents d'élèves ([Bulletin officiel n° 31 du 31 août 2006](#)) : voir avec les parents élus à quel endroit l'installer.

- Entretien de la cour, des allées et des surfaces gazonnées : livraison du matériel suivant (signalé depuis avril 2018) : un long tuyau d'arrosage, un souffleur...

▪ Travaux programmés :

- Nouvelle entrée : réaliser une allée bétonnée du portail aux escaliers (boue, poussière) [fiche RSST n°26 + 11 (accumulation d'eau)]

- Murer petit portail qui donne sur la gare routière : urgent car il y a encore eu une violente bagarre (dizaine de jeunes) cet après-midi même et les élèves (3-6 ans) voient tout ce qu'il se passe à travers ce portail. La directrice a dû appeler la gendarmerie.

▪ Travaux et entretiens non réalisés à ce jour :

+ Signalisation :

- Absence de panneaux de signalisation indiquant la présence d'une école et l'obligation de ralentir pour les automobilistes. Or l'école se situe sur deux axes routiers très fréquentés (gare routière).

- Nécessité de repeindre les passages piétons devant l'école afin qu'ils soient visibles des automobilistes.

- Installer un panneau officiel avec le nom de l'école

- Manque un numéro de rue : adresse de l'école = « Rue Saint Philippe »

- Ecole non référencée sur Google Map ou Waze.

Conséquence : les pompiers et les intervenant extérieurs ont des difficultés à trouver l'école.

+ Information/communication

- 1 tableau d'affichage à l'abri de la pluie

+ Travaux

- Nivelier le sol avec un apport de terre et en coupant les racines car il y a des trous, des dénivelés et grosses racines apparentes dans la cour de l'école (cf. DUER 2017).

- Trous et allées bétonnées dégradées (cf. fiche RSST n°8)
 - Revégétaliser la cour en recouvrant les zones « terreuses » de gazon ou d'un revêtement synthétique car il y a énormément de poussière ce qui affecte la santé des élèves (cf. DUER 2017).
 - Construire un auvent entre les classes du bâtiment D et les toilettes car les élèves des classes de MS situées à l'arrière ne peuvent se rendre aux toilettes ou à la cantine dans des conditions de sécurité minimales puisqu'il n'y a pas d'auvent pour les protéger de la pluie : risque de chutes et de maladie (cf. courriel du 13 novembre 2017 + fiche RSST n°4/2020-2021).
 - Changer l'auvent de l'allée centrale rouillé et troué (fiche RSST n°4/2020-2021).
 - Refaire le carrelage mural des toilettes enfants car des carreaux sont décollés (cf. Courriels du 7 et 10 sept. 2018) + Changer le carrelage au sol dans les toilettes enfants car le carrelage est extrêmement glissant en présence d'eau (cf. DUER 2017)
 - Casser trois rangs du mur séparant les toilettes des filles et des garçons. En effet, la dame des toilettes étant souvent seule, elle est dans l'impossibilité de surveiller les filles en même temps que les garçons. La sécurité des élèves n'est donc pas assurée dans les toilettes (cf. Courriel du 10/09/18).
 - Plusieurs carreaux de sol sont décollés dans l'arrière salle du réfectoire (cf. mail octobre 2022).
 - Refaire linoléum de plusieurs classes (cf. courriel + fiche RSST N°29 + fiche RSST n°2/2020-2021).
 - Réaliser deux allées bétonnées entre le préau et les classes afin de désengorger l'allée centrale, passage unique pour accéder à 7 classes.
 - Changer les grilles des caniveaux car elles sont rongées par la rouille, mal fixées (béton qui se désagrège), saillantes et instables (cf. DUER 2017 + fiche RSST n°7/2019-2022).
 - Nacos cassés et manquants / mécanismes défectueux : suite aux différents courriers, des agents sont intervenus pour recenser le matériel défectueux. Ils ont donc remplacé des nacos mais les mécanismes d'ouverture et de fermeture sont pour la plupart défectueux.
 - préfabriqué « F » : nécessité de portes manteaux pour les sacs
 - Installer des auvents au niveau de la nouvelle entrée
 - Retirer les grilles de chantier rouillées au niveau de l'entrée. Les remplacer par un muret (fiche RSST n°27).
 - Construire une salle supplémentaire (ou pose d'une salle préfabriquée) pour pouvoir organiser les réunions
Fiche RSST n°8 / 2020-2021)
 - Isolation thermique prévue dans toutes les classes. Pour le moment, seule l'isolation du bâtiment B a été réalisée pendant les vacances d'octobre 2019 (accès facile et stable) : pose de laine de verre dans le faux plafond.
 - Salle « D1 » (MS3) infestées de fourmis rouges prises (risque incendie), dalflex, sacs, etc (fiche RSST n°26)
 - Salle « A5 » (PS2) : présence de termites dans les meubles et sur les panneaux muraux (fiche RSST n°22)
 - Installation de rideaux ignifugés dans les classes pour protéger les élèves des rayons du soleil et créer une légère pénombre au moment de la sieste (fiche RSST n°21).
 - Une seule toilette pour les adultes : nécessité d'en installer une deuxième (fiche RSST n° 28)
 - refaire l'étanchéité des toits des bâtiments C et D (infiltrations par temps de pluie (Fiche RSST n°13 / 2020-2021).
- + Entretien de la cour, des allées et des surfaces gazonnées** : les agents de cour ont toujours besoin de :
- un sécateur,
 - une cisaille,
 - une pelle,
 - de la terre pour remblayer

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Le secrétaire
Sophie Payet

La directrice
Vanessa Huet